

INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS (IQSS)

SITE COMPIÈGNE

Les indicateurs qualité et sécurité des soins donnent des informations sur les hôpitaux et permettent de suivre leur évolution. Ils sont édités chaque année par le ministère des Solidarités et de la Santé pour tout établissement de santé public ou privé.

Les résultats présentés ne préjugent pas des actions d'amélioration mises en oeuvre depuis le recueil de ces données.



CERTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT | 2016

Résultat

Droits et parcours des patients, médicaments, urgences, imagerie interventionnelle, risque infectieux...

B



SATISFACTION ET EXPÉRIENCE DU PATIENT | 2020

Recueil de la satisfaction des patients dans le cadre de l'enquête e-satis envoyée par mail à destination de l'hospitalisation.

Notes globales des patients hospitalisés

73%

C



53%

Pourcentage des patients hospitalisés qui recommanderaient certainement cet établissement

▶ Accueil	72/100
▶ Prise en charge par les médecins/chirurgiens	79/100
▶ Prise en charge par les infirmiers/aides-soignants	80/100
▶ Repas	61/100
▶ Chambre	75/100
▶ Organisation de la sortie	61/100

Notes globales des patients admis pour une chirurgie ambulatoire

75%

C



62%

Pourcentage des patients admis pour une chirurgie ambulatoire qui recommanderaient certainement cet établissement

▶ Avant l'hospitalisation	78/100
▶ Accueil le jour de la chirurgie	81/100
▶ Prise en charge	80/100
▶ Chambre et collation	68/100
▶ Organisation de la sortie et retour à domicile	70/100



COORDINATION DES SOINS | 2017

Décision médicale en équipe en cas de cancer

70%

B



PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS | 2019

Hygiène des mains

84%

B



ÉVALUATION DE LA DOULEUR | 2018

Évaluation et prise en charge de la douleur en MCO

92%

A



COORDINATION HÔPITAL-VILLE | 2018

Lettre de liaison à la sortie après une chirurgie ambulatoire

35%

C

Lettre de liaison à la sortie en MCO

53%

C

Légende source QUALHAS : la lettre et la couleur expriment le positionnement de l'établissement par rapport à l'objectif national fixé à 80% :

- A** moyenne de l'établissement de santé significativement au-dessus de 80%.
- B** moyenne de l'établissement de santé égale à 80%.
- C** moyenne de l'établissement de santé significativement en-dessous de 80%.